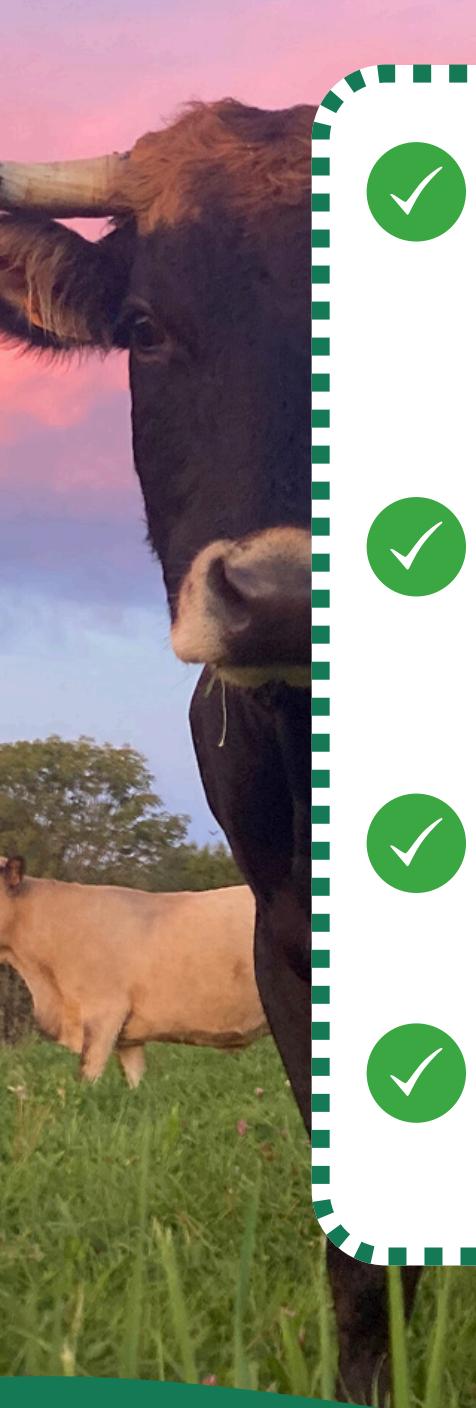




MUNICIPALES BIO 2026

UN PROGRAMME POUR LA BIO LOCALE

Quels objectifs pour la bio ?



Respecter les objectifs de la loi EGALIM en atteignant rapidement 20% de bio dans les cantines puis aller plus loin.



Atteindre 100% du foncier agricole appartenant à la collectivité en bio.



Viser une augmentation de la consommation bio locale.



Atteindre 50% de la surface agricole du territoire en bio.

**Et vous,
où en êtes vous ?**



Téléchargez notre "kit communication"
et relayez autour de vous !

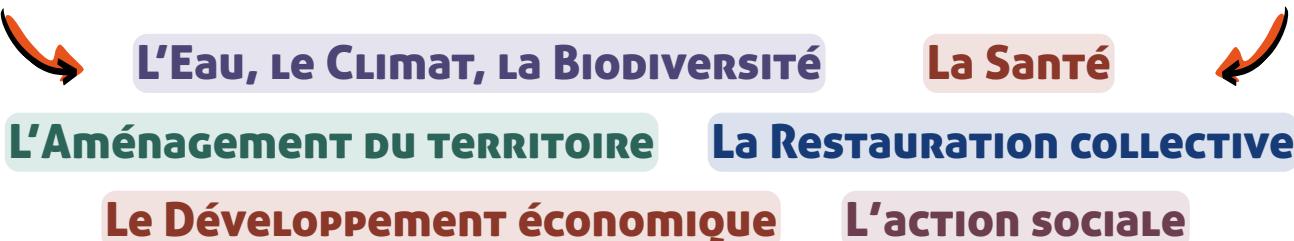
BIO ARIÈGE -
GARONNE
Les Bio en 09 et 31

C'est quoi la Bio ?

L'agriculture biologique est un mode de production basé sur le respect des cycles naturels et du bien-être animal, la prévention des maladies des plantes et des animaux, l'interdiction de produits chimiques de synthèse tels que les pesticides et l'interdiction des OGM.

En préservant et en restaurant nos ressources naturelles, le mode de production biologique génère des externalités positives désormais reconnues par la communauté scientifique. Soutenir l'agriculture biologique c'est faire le choix d'une approche préventive pour protéger la santé des écosystèmes et celle de la population. A long terme, c'est l'assurance de réaliser des économies conséquentes tant pour les citoyens, usagers et contribuables, que pour les collectivités territoriales et l'ensemble des pouvoirs publics.

Des actions en faveur de la Bio pour un impact sur :



Ils l'ont déjà fait !



La commune d'Escosse en Ariège est labellisée "Territoire Bio Engagé" avec 67.7% de sa surface agricole utile en bio.



La commune de Cugnaux en Haute-Garonne met à disposition 11 hectares de terres communales ainsi que des bâtiments agricoles et un logement à des maraîchers bio dans le cadre de baux ruraux.



La cuisine centrale de Fontbonne (Couserans Pyrénées) a été labellisée "Établissement Bio Engagé" en ayant réussi à introduire 41.4% de produits bio dans ses repas.



La Communauté de Communes du Volvestre expérimente le "Pack Bio Engagé", un "panier AMAP" de la restauration collective, auprès de 3 établissements afin d'encourager leur approvisionnement en produits bio et locaux.

Pour savoir où vous en êtes
sur votre territoire, rendez-vous sur
l'observatoire de la production bio de l'Agence Bio :
www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE : + DE BIO POUR + DE RÉSILIENCE

Pourquoi la bio ?

30%

* Agence Bio

d'emplois supplémentaires en bio, par rapport à la moyenne des autres filières*.

Indépendance face aux importations de soja OGM, engrais et pesticides de synthèses (souvent importés).

100%

43%

* Agence Bio

des fermes bio vendent en circuits courts*.

Un objectif ambitieux pour votre commune



Atteindre 50% de la surface agricole du territoire en bio, dont 100% pour le foncier public.

Et vous, où en êtes vous ?

Des actions à mettre en place pour une économie renforcée



Soutenir les agriculteurs bio par des dispositifs d'aides spécifiques : exonération de la taxe sur le foncier non bâti, Obligations Réelles Environnementales, Baux Ruraux à clause Environnementale, Paiements pour Services Environnementaux...



Devenir un acteur facilitant pour la transmission, l'installation et la conversion : veille agricole pour anticiper les transmissions de fermes bio, rencontre des futurs cédants, renforcement des aides pour les installations en bio, organisation de formations, mise à disposition de logements pour les producteurs bio qui s'installent hors cadre familial ...



Développer une politique foncière en faveur de la bio : intégration de l'agriculture biologique dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU...), constitution de réserves foncières, développement de régies communales...



Développer des filières dédiées aux produits bio : introduction de produits bio locaux dans les commerces de proximité, mise à disposition d'un local pour une AMAP ou un magasin de producteurs, mise en place de transports en communs vers des marchés bio à proximité ou organisation d'un marché bio...

Quels effets pour ma collectivité ?



Renforcer l'économie locale avec des fermes bio générant +30% d'emplois. Un levier essentiel pour la dynamique des communes rurales et le maintien d'une activité agricole diversifiée !



Assurer le renouvellement des générations et éviter la désertification des campagnes. La bio attire les vocations : selon les régions, 30% à 50% des candidats à l'installation ont un projet en bio.



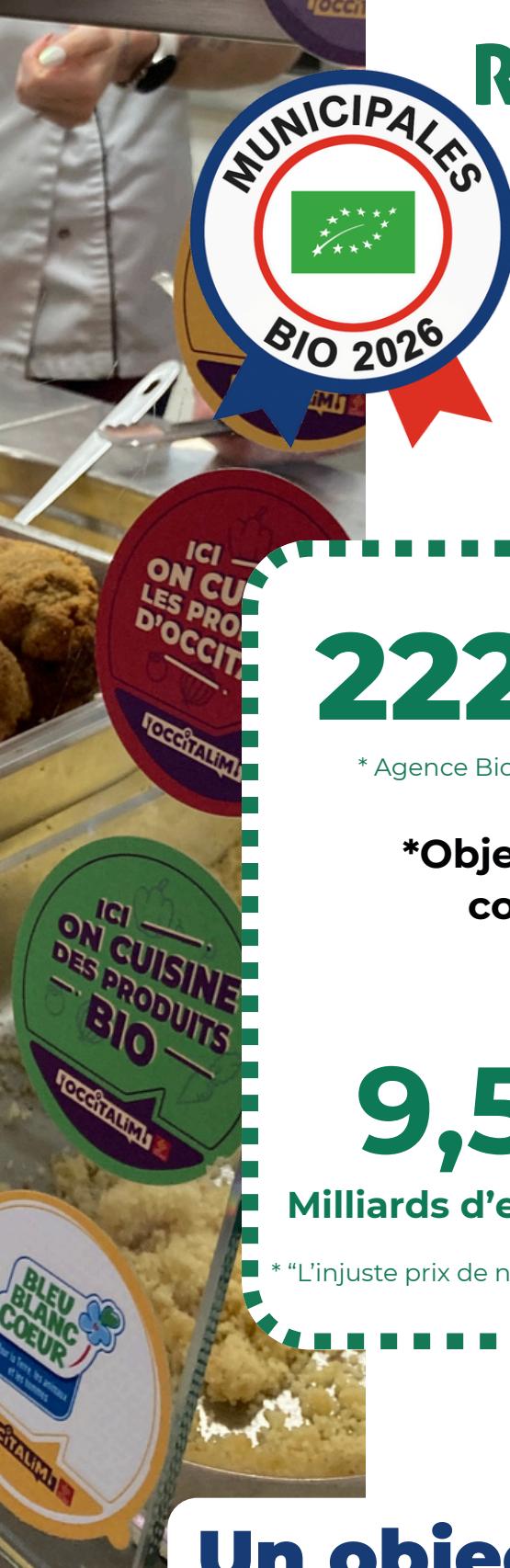
Relocaliser l'économie sur le territoire avec près de la moitié des agriculteurs bio qui vendent en circuits-courts. Une opportunité pour le développement d'ateliers de transformations locaux et la résilience du système alimentaire local.



Renforcer l'attractivité du territoire, en soutenant les services et les commerces locaux et en offrant un meilleur cadre de vie aux habitants.

Pour savoir où vous en êtes sur votre territoire, rendez-vous sur l'observatoire de la production bio de l'Agence Bio : www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire





Restauration collective et action sociale : de la bio pour tous !



Pourquoi la bio ?

2224

fermes bio en Ariège et en Haute-Garonne*.

* Agence Bio

*Objectif national d'évolution de la consommation bio d'ici à 2030 :

x2

* Stratégie nationale sur l'alimentation, la nutrition et le climat

9,5

Milliards d'euros*

de soutiens publics pour l'agriculture et l'alimentation (à l'échelle nationale), à réorienter pour une bio accessible.

* "L'injuste prix de notre alimentation - Quels coûts pour la société et la planète ?", 2024

Un objectif ambitieux pour votre commune



Respecter les objectifs de la loi EGALIM en atteignant rapidement 20% de bio dans les cantines puis aller plus loin.

Et vous, où en êtes vous ?

Des actions à engager pour une alimentation bio accessible à toutes et tous



Augmenter la part de l'approvisionnement bio-local dans la restauration collective : mobilisation de défis « cuisine à alimentation positive », mise à disposition de ressources suffisantes (équipement, budget, main d'œuvre), adaptation des menus à l'offre locale, formation des techniciens et des cuisiniers, réduction du gaspillage alimentaire pour trouver des marges de manœuvre budgétaire, création de régies agricoles...



Améliorer l'accessibilité financière des produits bio : mise à disposition d'un local pour une épicerie solidaire ou pour un supermarché coopératif commercialisant des produits bio, création d'ordonnances vertes, d'une sécurité sociale de l'alimentation ou d'une carte alimentation durable...



Mener des actions pédagogiques au sein des écoles : visites de fermes bio, intervention de nutritionnistes, mise en valeur des agriculteurs bio locaux, animation de repas autour de la bio...

Quels effets pour ma collectivité ?



Atteindre les objectifs de la loi EGALIM : actuellement, au niveau national seulement 6,6 % des produits de la restauration collective sont bio, alors que la loi fixe un objectif de 20 %.



Lutter contre la précarité alimentaire et s'assurer que chaque habitant de la commune puisse avoir un accès digne à une alimentation de qualité en quantité suffisante et ainsi être en bonne santé.



Renforcer la démocratie participative par la mobilisation de l'éducation populaire : l'alimentation est un formidable sujet pour se saisir d'une question collective sur son territoire et favoriser l'émergence de dynamiques citoyennes locales.



Développer une agriculture renforçant le lien entre les habitants, les acteurs du territoire économique et le monde agricole. Une opportunité pour questionner les impacts de l'alimentation et créer une dynamique locale pour une meilleure accessibilité de l'alimentation.

Pour savoir où vous en êtes sur votre territoire, rendez-vous sur l'observatoire de la production bio de l'Agence Bio : www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire





Santé, CLIMAT, QUALITÉ DE L'eau : DÉVELOPPEZ LA BIO !

Pourquoi la bio ?

14

types de cancers dont le risque est réduit avec la bio, grâce à l'absence de pesticides*.

* "Quantification des externalités de l'agriculture biologique", ITAB, 2024

Pourcentage des lacs, rivières et canaux en état écologique moyen à mauvais sur le bassin Adour Garonne*.

50%

* Agence de l'Eau Adour Garonne

50%

de gaz à effet de serre en moins sur les parcelles cultivées en bio*.

* "Quantification des externalités de l'agriculture biologique", ITAB, 2024

Un objectif ambitieux pour votre commune



Atteindre 50% de la surface agricole du territoire en bio, avec une augmentation de la consommation bio locale

Et vous, où en êtes vous ?

Des actions à engager pour préserver notre santé et notre environnement



Protéger les aires d'alimentation de captage : rachat des terrains agricoles sur les zones les plus sensibles, soutien des initiatives de conversion vers l'agriculture biologique, mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour favoriser les systèmes herbagers et bio, mise en place d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux...



Sensibiliser les citoyens : promotion et communication sur les magasins de producteurs, marchés, AMAP, mobilisation du dispositif «Défi Foyers à Alimentation Positive», organisation de visites de fermes...



Développer des aides pour la consommation de produits sains et durables : paniers bio, ordonnances vertes, carte alimentaire durable...

Quels effets pour ma collectivité ?



Réduire des risques pour la santé pour les agriculteurs, leur voisinage et l'ensemble des habitants via l'alimentation bio qui réduit le risque d'obésité, de diabète de type 2, de cancer du sein et de lymphome.



Préserver la biodiversité avec une présence renforcée d'espèces végétales et animales (23% d'espèces et 32% d'individus en plus sur les parcelles en bio) grâce à des pratiques agricoles sans pesticides chimiques et engrains de synthèse.



Lutter contre le dérèglement climatique avec des productions végétales moins émettrices de GES, une accumulation de carbone organique dans les sols plus importante de +11% à +35% et une amélioration du potentiel de résistance face aux sécheresses par l'augmentation de la disponibilité de l'eau pour les plantes.



Améliorer la fertilité des sols grâce à une moindre contamination des sols cultivés dans les systèmes bio, avec à la fois moins de résidus de pesticides (-30 % à -55 %) et à des teneurs moindres (somme des teneurs réduites de 70 % à 90 %).



Protéger la qualité de l'eau et réduire les coûts de traitement de l'eau potable en luttant contre la pollution de l'eau à travers l'interdiction d'utilisation d'engrais azotés de synthèse et de pesticides.

Pour savoir où vous en êtes sur votre territoire, rendez-vous sur l'observatoire de la production bio de l'Agence Bio : www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire

